



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2021

Présents : MM. Le Nagard (Président), Duclos.

Excusé : M. Vernet (Comité).

Assiste : M. Chéroux (Cda).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUE

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).

Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

[Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF](#)

COURRIERS CLUBS

Persanaise Cfj : Mail du 15-09-21

Demande de modification d'horaire pour vos rencontres à domicile : **le samedi à 20H30**

Accord de la commission

Cergy-Pontoise Fc : Mail du 16-09-21

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase.

Remerciements

Vémars St Witz Fc : Mail du 17-09-21

Demande de changement d'horaire pour votre équipe U16 : **le samedi à 14H00**

Annulation de l'engagement de votre équipe U15.

Accord de la commission

Attainville Futsal Club : Mail du 17-09-21

Demande de modification de jour et d'horaire pour vos rencontres à domicile :

Attainville Futsal C 2, Senior D1 Gr U : **le lundi à 21H00**

Attainville Futsal C 3, Senior D2 Gr A : **le samedi à 18H00**

Accord de la commission

ENGAGEMENTS JEUNES 2021 - 2022

Les Feuilles d'engagement des équipes de Jeunes étaient à retourner au secrétariat du DVOF pour **le vendredi 17 septembre dernier délai.**

Engagements clubs reçus à ce jour :

Argenteuil FC :	1 U13 – 1 U15 – 1 U16
Cergy-Pontoise FC :	1 U15
Ermont AS :	2 U7 – 2 U9 – 1 U11 – 1 U13
Garges Djibson Asc :	1 U7 – 1 U9 – 2 U11 – 1 U13 – 1 U15 – 1 U16
Marcouville City CP :	2 U7 – 2 U9 – 2 U11 – 2 U13 – 2 U15
Persanaise CFJ :	1 U9 – 1 U11 – 1 U13 – 1 U15
Vémars St Witz FC :	1 U16

La commission est dans l'attente des engagements d'autres clubs afin d'effectuer les calendriers.

MATCHS REMIS

FUTSAL D2

Match n° 23837502 : Deuil-Engbien Fc 1 / Attainville Futsal C 3 : **le Lundi 27-09-21 à 20H30**



RÉUNION CLUBS du 13-09-21

La commission Futsal remercie les **17 clubs** présents à la réunion d'information mais regrette l'absence non excusée de **8 clubs** à cette réunion de début de saison.

Les clubs absents sont pénalisés d'une amende de **50€** conformément à l'annexe financière du DVOF.

La commission fait une présentation aux clubs de la procédure de demande de licences et un rappel sur les articles importants du RS du DVOF.

Information sur la composition des groupes D1 et D2 et sur la règle des montées et descentes pour la saison 2021-2022 suite au COVID 19.

Information sur les modifications des lois du jeu Futsal.

Information sur le protocole sanitaire émis par la FFF.

Information sur le règlement de la Coupe Nationale Futsal.

La commission n'a pas la possibilité de prévoir le calendrier critérium U11 – U13 - U15 et U16 actuellement en raison du non-retour de nombreux engagements club.

La commission demande aux clubs présents de transmettre au plus vite les fiches d'engagement et d'effectuer les demandes de licences jeunes nécessaires.

Les équipes ne seront intégrées sur les plateaux ou dans les critères que lorsque le nombre de licenciés nécessaires sera atteint.

La forme de pratique pour les catégories U7 et U9 reste la même que les années précédentes.

La forme de pratique pour les catégories U10/U11 – U12/U13 - U14-U15 et U16 se fera sous la forme d'un critérium aller-retour ou sur 2 phases suivants le nombre d'équipes engagées. La FMI sera utilisée pour les matches de critérium.

Conformément à l'annexe financière 2021–2022 du DVOF, la commission inflige une amende de 50€ aux Clubs absents à la réunion d'information du 13-09-2021.

- | | |
|----------------------|------------|
| - RC Argenteuil | amende 50€ |
| - Ermont AmS | amende 50€ |
| - Jouy le Moutier FC | amende 50€ |
| - Montmorency Futsal | amende 50€ |
| - Osny United : | amende 50€ |
| - Paris CDG | amende 50€ |
| - St Brice AsO : | amende 50€ |
| - AFS Vauréal | amende 50€ |

Prochaine réunion
Lundi 04 Octobre 2021